



**Prise en compte des handicaps
la Région s'engage
avec son premier plan d'actions**



Premier Plan d'actions transversal 2018-2021 pour la prise en compte des handicaps



20 actions pour servir les engagements de la Région Occitanie



Je suis Carole Delga.

Je suis présidente de la Région Occitanie depuis le 4 janvier 2016.

Dès mon élection, j'ai souhaité que notre collectivité ait un plan d'actions transversal sur le handicap. Ce document a été préparé pendant 2 ans.

Ce travail d'équipe et citoyen a été mené par la Direction des Solidarités et de l'Égalité. Il a permis de résumer les différentes actions mises en place par les directions de la Région. Ce document prend en compte les avis des professionnels des associations de personnes handicapées et des professionnels du handicap de notre région.

L'instance de dialogue et de concertation du handicap en Occitanie a compris que ce plan d'actions était important. Cette instance est un groupe de personnes. Dans cette instance, il y a des agents de la Région et des associations de personnes handicapées en Occitanie.

Cette instance a proposé des actions pour les personnes handicapées. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la préparation de ce plan d'actions. Le handicap est un sujet important. Nous devons lutter contre les exclusions et les inégalités. Le handicap en fait partie.

Ce ne sont pas les Régions qui agissent directement pour le handicap. Ce sont les Départements et leurs Maisons Départementales des Personnes Handicapées qui mettent des actions en place au quotidien.

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a décidé d'agir pour les personnes handicapées. Nous nous mobilisons pour une vraie égalité et pour que chacun trouve sa place dans la société. J'ai voulu que ce premier plan d'actions soit concret. Il permettra d'améliorer le cadre de vie des habitants, la vie des jeunes et des personnes handicapées.

Il approuve et développe les politiques mises en place pour l'accessibilité de l'ensemble des habitants d'Occitanie.

Par exemple, la Région s'engage à augmenter les possibilités d'accès à l'apprentissage pour les personnes handicapées.

Elle va assurer un meilleur accompagnement des apprentis atteints de troubles « dys » tout au long de leur scolarité.

Les « dys » ou troubles dys sont des troubles d'apprentissage. Par exemple : la dysgraphie, la dyslexie, la dysorthographe...

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée joue aussi son rôle d'employeur en agissant au-delà des obligations réglementaires.

Au 1^{er} janvier 2016, le taux d'emploi direct de travailleurs handicapés de la Région Occitanie était de 9,25 pour 100, c'est-à-dire presque 1 travailleur sur 10. La loi dit qu'il faut avoir au moins 6 pour 100 de travailleurs handicapés.

Nous devons agir avec nos partenaires pour mieux prendre en compte tous les handicaps. Nous devons restés mobilisés pour que le handicap ne soit plus un handicap. ”

Les chiffres du handicap en Occitanie

La population

Au 1^{er} janvier 2015,

- il y avait **5 774 185 habitants** en région Occitanie. Dans la région, **1 habitant sur 10** a un handicap.

Ces informations proviennent de l'Institut National de la Statistique et les Études Économiques (INSEE).

L'emploi et la formation

Fin juin 2017,

- il y avait plus de **55 000 demandeurs d'emploi handicapés** Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (DEBOE) et inscrits à Pôle Emploi. Ils représentaient environ **1 demandeur d'emploi sur 10** dans la région.

Ces informations proviennent de l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés (AGEFIPH).

Les allocations

Fin 2015,

- il y avait **113 943 allocataires** de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cela représente environ **1 personne sur 10** du total de la France métropolitaine.

En 2016,

- il y avait **4 personnes sur 100** bénéficiaires de l'AAH chez les personnes âgées **de 20 à 64 ans** en région Occitanie.

Ces informations proviennent de :

- La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF),
- La Mutualité sociale agricole (MSA),
- L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

Fin 2014,

- il y avait **30 903 allocataires** de la PCH ou de l'ACTP, dans la région. Cela représente **1 personne sur 10** allocataires de France métropolitaine.

La PCH est la Prestation de Compensation du Handicap. L'ACTP est l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne.

En Occitanie, fin 2015,

4,5 pour 1000 habitants étaient bénéficiaires de la PCH.

Ces informations proviennent de :

- La Direction de la Recherche, des Etudes,
de l'Evaluation et des Statistiques (DREES).

Pourcentage d'élèves handicapés parmi les élèves

pour l'année scolaire 2015-2016 :

Au 27 novembre 2017 :

- En région Occitanie,
le pourcentage d'élèves handicapés
parmi les élèves de maternelles et primaires
en milieu scolaire ordinaire
était de **27,4 pour 1000**.
Il était de **23,7 pour 1000** en France Métropolitaine.
- En région Occitanie,
le pourcentage d'élèves handicapés
parmi les élèves de collèges et lycées
en milieu scolaire ordinaire
était de **24,2 pour 1000**.
Il était de **21,6 pour 1000** en France Métropolitaine.

Ces informations proviennent
de la Direction de l'évaluation, de la prospective
et de la performance (DEPP).

Quelques phrases à retenir

“ Le handicap ne peut pas être un handicap ”
Stéphen Hawking

**“ Prendre en compte le handicap,
c’est aider toute la société à progresser ”**

**“ Lutter contre les inégalités,
c’est aussi agir pour une meilleure
prise en compte des handicaps ”**

Premier plan d'actions de la Région Occitanie 2018-2021

une démarche qui renforce l'engagement de la Région pour les personnes handicapées

Ce plan est prévu pour la période de 2018 à 2021. Pour la Région, l'objectif est de rappeler et de développer ses engagements pour une vraie prise en compte des handicaps.

- La Région veut agir dans les domaines qui la concernent, comme la formation, l'éducation, la jeunesse, l'emploi, le développement économique, le sport, la culture, les transports, l'aménagement des villes...
- La Région veut aussi agir comme employeur public. Cela concerne la gestion du personnel, la communication, la commande publique...

Ce plan d'actions :

- Respecte les lois,
- Prend en compte les discussions avec l'instance de dialogue et de concertation du handicap,
- A été préparé avec de nombreux professionnels, comme des agents de la Région appelés les « référents » et les « explorateurs ». Ces mots sont expliqués dans le texte qui suit.

L'instance de dialogue et de concertation autour du handicap

Fin 2016, la région a décidé de mettre en place une instance de dialogue et de concertation. Cette instance est un groupe de personnes. Dans cette instance, il y a des agents de la Région et des associations de personnes handicapées de la région Occitanie.

Cette instance se réunit régulièrement pour parler de ce que la Région met en place pour les personnes handicapées. Cette instance a participé à la préparation de ce plan d'actions pour les personnes handicapées.

Les explorateurs

Les explorateurs sont des agents qui travaillent pour la Région.

Ce sont des professionnels qui sont volontaires pour travailler sur le handicap. Ils ont pour objectif de donner envie à leurs collègues de proposer des idées et de travailler tous ensemble sur le sujet du handicap.

Les référents

Les référents sont des agents qui travaillent pour la Région.

**Le rôle des référents est très important.
Ils ont pour objectifs :**

- D'informer leurs directeurs et leurs collègues pour leur donner envie de s'engager pour le handicap,
- D'aider les professionnels à discuter entre eux à propos du handicap,
- De développer les connaissances de tous sur le handicap,
- De trouver des solutions adaptées aux besoins,
- De commencer à faire changer les choses dans la direction dans laquelle ils travaillent.

20 actions pour agir sur la vie quotidienne des personnes handicapées

// Action 1

Agir avec les différents partenaires en fonction des besoins des personnes handicapées. Proposer des accompagnements nouveaux.

// Action 2

Créer de nouveaux moyens pour aider les jeunes scolarisés et les étudiants à trouver leur place dans le milieu ordinaire.

// Action 3

Prendre en compte les différents handicaps dans le Service Public Régional de l'Orientation. Ce Service garantit à tous l'accès à une information gratuite et complète sur les métiers, les formations, les possibilités d'embauche...

// Action 4

Augmenter les possibilités d'accès à l'apprentissage pour les personnes handicapées.

// Action 5

Mieux accompagner tout au long de leurs études les apprentis atteints de troubles « dys ».

Par exemple : les personnes dyslexiques, dysorthographiques...

// Action 6

Prévoir des formations de préparation pour accompagner l'entrée d'adultes handicapés dans certaines formations.

Par exemple : au Pôle d'excellence en informatique. L'objectif de ce Pôle est de former des personnes handicapées à un niveau plus élevé que le bac + 2.

// Action 7

Prévoir des formations de formateurs pour aider les personnes handicapées à trouver un travail.

// Action 8

Rendre les formations sanitaires et sociales accessibles dans le cadre du Schéma régional des formations sanitaires et sociales.

Les formations sanitaires et sociales préparent à de nombreux métiers.

Par exemple : auxiliaire de vie sociale, éducateur, infirmier...

// Action 9

Aider les étudiants handicapés à aller se former dans un pays étranger s'ils le souhaitent.

// Action 10

Accompagner les personnes handicapées qui souhaitent créer leur entreprise.

// Action 11

Soutenir financièrement les projets de développement des entreprises adaptées.
Pour les aider, il existe les Pass et Contrat Occitanie.

// Action 12

Organiser une journée « Innovation et handicap ».

// Action 13

Rendre le sport accessible aux personnes handicapées.

// Action 14

Rendre la culture accessible aux personnes handicapées.

// Action 15

Rendre le tourisme et les espaces naturels accessibles aux personnes handicapées.

// Action 16

Encourager la mise en accessibilité des logements sociaux, des logements des communes à vocation sociale et des bâtiments publics des communes.

// Action 17

Mieux intégrer les agents handicapés dans la collectivité

// Action 18

Rendre les bâtiments régionaux accessibles. Pour cela, il faut repérer les travaux à faire pour rendre les bâtiments publics plus agréables à utiliser.

// Action 19

Mieux communiquer avec les personnes handicapées.

// Action 20

Aider les personnes handicapées à avoir accès à l'emploi en utilisant la commande publique. Par exemple : réserver certains contrats aux personnes handicapées.

Objectif

Valoriser l'emploi avec le prix Handi Entreprise Occitanie en 2017, 2019 et 2021

// Action 1

C'est dans l'emploi qu'il y a le plus de discrimination pour les personnes handicapées.

Les personnes handicapées ont plus de mal à trouver un travail que les personnes valides.

Avec le prix « Handi Entreprise Occitanie », la Région veut mettre en valeur les entreprises qui recrutent des travailleurs handicapés et qui leur permettent d'évoluer dans leur travail.

La Région et l'instance de dialogue et de concertation ont aussi décidé de mettre en valeur :

- les expériences exemplaires de jeunes créateurs d'entreprise handicapés,
- Les projets marquants des entreprises adaptées de la région Occitanie.

Objectif

Développer les services de la Carte Jeune pour les jeunes handicapés

// Action 2

Depuis plus d'1 an, la Région agit beaucoup pour les jeunes de la région Occitanie. Elle veut aider les jeunes à gagner en autonomie et à accéder au savoir, à la formation et à l'emploi dans les meilleurs conditions.

La Carte Jeune va évoluer et offrir de nouveaux services. L'objectif est de savoir à quels services les jeunes handicapés n'ont pas accès pour voir s'il est possible de changer les choses.

Objectif

Mieux accompagner tout au long de leurs études les apprentis atteints de troubles « Dys ».

**Par exemple : les personnes dyslexiques,
dysorthographiques...**

// Action 5

Dans le cadre du Plan régional en faveur de l'apprentissage, l'action a pour objectif de mieux intégrer les jeunes apprentis qui ont des troubles de l'apprentissage pour leur permettre de continuer leur parcours de formation.

**Il faut mettre en place des formations
de formateurs en Centre de Formation d'Apprentis
(CFA) pour :**

- Permettre un meilleur accompagnement des apprentis atteints de troubles « Dys »,
- Favoriser leur accès à la formation professionnelle et à l'emploi,
- Informer les Cap Emploi des structures du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).

Objectif

Soutenir financièrement les projets de développement des Entreprises Adaptées.

Pour les aider, il existe les Pass et Contrat Occitanie.

// Action 11

Le Pass Occitanie permet une action régionale plus étendue, plus simple et plus rapide. Il permet de soutenir les projets de moins de 40 000 euros des entreprises adaptées.

Ces projets doivent concerner un des domaines suivants :

- L'innovation,
- L'investissement,
- La transition numérique,
- La transition énergétique et écologique.

Le Contrat Occitanie soutient les projets de plus de 40 000 euros des entreprises adaptées.

Ces projets doivent concerner un des domaines suivants :

- L'innovation,
- L'expertise,
- L'entreprise en difficulté,
- L'investissement de croissance,
- L'accompagnement immobilier.

Objectif

Rendre la culture accessible aux personnes handicapées

// Action 14

Pour cela, il faut :

- Mettre en place des informations et des visites adaptées aux personnes handicapées dans les musées et les centres d'art de la région.
- Mettre en place des obligations d'accessibilité pour les festivals et des aides qui permettront aux équipements culturels et patrimoniaux d'être plus accessibles. Par exemple : les cinémas.
- Proposer des livres récents accessibles aux personnes malvoyantes et non voyantes.
- Soutenir des projets numériques accessibles aux personnes handicapées sur le thème de la culture et du patrimoine.
- Aider les professionnels de la culture qui sont handicapés à trouver un emploi et à développer leurs relations avec les autres, dans la société.

Objectif

Encourager la mise en accessibilité des logements sociaux, des logements des communes à vocation sociale et des bâtiments publics des communes.

// Action 16

Dans ce plan d'actions transversal régional du handicap, il y a plusieurs projets qui concernent le logement :

- Développer l'offre de logements sociaux accessibles grâce à une aide pour l'installation d'ascenseurs et d'équipements qui permettent de mieux se déplacer dans les accès et les parties communes des bâtiments d'habitat collectif, dans les cas où la loi ne l'impose pas.
- Soutenir la création de logements des communes à vocation sociale accessible grâce à une aide pour les travaux d'accessibilité au logement, comme les seuils, les rampes... et pour les travaux d'adaptation du logement aux personnes handicapées, comme les équipements particuliers, les sanitaires, les barres de seuil...

- Participer aux objectifs fixés par la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Cette loi dit que les personnes handicapées doivent pouvoir circuler facilement dans les établissements existants recevant du public et avoir des informations claires.

Objectif

Mieux intégrer les agents handicapés dans la collectivité

// Action 17

Cette action prévoit :

- D'organiser des conférences de sensibilisation pour les agents, par exemple pour les managers de la collectivité régionale.
- D'organiser des formations et des actions pour accompagner les équipes et les personnes handicapées.
- De mieux communiquer sur les dispositifs d'accompagnement des personnes handicapées et sur les noms des personnes qui peuvent les aider en interne.
- D'agir pour l'emploi des personnes handicapées grâce à un plan d'actions des ressources humaines pour la période de 2018 à 2021 pour les agents ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH).

Objectif

Rendre les bâtiments régionaux accessibles.

Pour cela, il faut repérer les travaux à faire pour rendre les bâtiments publics plus agréables à utiliser.

// Action 18

Cette action prévoit de :

- Revoir la signalisation intérieure des bâtiments de la Région pour les rendre plus accessibles aux personnes handicapées.
- Créer des fiches d'identité des lieux d'accueil du public pour les agents d'accueil pour faciliter l'orientation des usagers handicapés.
- Mieux connaître les besoins pour équiper les salles de réunion de la Région de boucles magnétiques.
- Prévoir des projets pour mieux utiliser les bâtiments publics et les faire connaître auprès des autres collectivités publiques, comme les mairies, les communautés de communes...

Objectif

Mieux communiquer avec les personnes handicapées

// Action 19

**Il s'agit d'améliorer l'accessibilité
des moyens de communication de la collectivité
pour toutes les personnes handicapées.**

Pour cela, il faut :

- Créer et adapter des documents vidéo en Langue des Signes Françaises (LSF),
- Transcrire en braille le journal de la Région,
- Appliquer le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations sur le site internet de la Région **www.laregion.fr** et sur les autres sites complémentaires,
- Rendre les vidéos de la Région accessibles au public sourd et malentendant.

Objectif

Aider les personnes handicapées à avoir accès à l'emploi en utilisant la commande publique.

Par exemple : réserver certains contrats aux personnes handicapées.

// Action 20

Pour aider les personnes handicapées à trouver un travail et pour lutter contre les discriminations d'accès à l'emploi, plusieurs projets seront mis en place :

- Connaître et faire une liste des opérateurs économiques du handicap et leurs activités dans la région Occitanie.
- Mettre en place un plan de communication vers les partenaires du domaine du handicap.
- Informer les directions de la Région qui achètent des produits et des services sur le handicap, les entreprises adaptées...

- Connaître et faire une liste des marchés publics de la Région qui peuvent être réservés à des entreprises adaptées qui emploient des travailleurs handicapés. Un marché public est un contrat passé entre un organisme public et un fournisseur.
- Réserver des marchés ou des lots de marché aux entreprises qui emploient des travailleurs handicapés qui représentent au moins la moitié du nombre de travailleurs de l'entreprise.
- Autoriser les entreprises à répondre à plusieurs à un marché public.
- Faire appel à des sous-traitants du domaine adapté, qui emploient des travailleurs handicapés.

Pour améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées...

La Région agit dans le cadre des Agendas d'Accessibilité Programmée Régionaux (Ad'AP)

Selon la législation, les anciennes Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont réalisé et déposé auprès des services compétents de l'Etat leurs Ad'AP :

- des bâtiments régionaux, hors lycées
- et des lycées.

La Région Occitanie a aussi réalisé et voté ses Schémas Directeurs d'Accessibilité /Agendas d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP) des transports régionaux ferroviaires et routiers. Un transport ferroviaire est un transport effectué par voie ferrée.

Par exemple : le train.

Dates et chiffres importants

Les bâtiments régionaux, hors lycées

Partie ouest du territoire :

- Ad'AP approuvé par arrêté préfectoral du **2 avril 2016**.
- **4 sites concernés**.

Partie est du territoire :

- Ad'AP approuvé par arrêté préfectoral du **4 février 2016**.
- **13 sites concernés**.

Les lycées

Partie ouest du territoire :

- Ad'AP approuvé par arrêté préfectoral du **2 avril 2016**.
- **83,4 millions d'euros** sont donnés pour **143 lycées, 2 EREA** et **2 CFA**.

Un EREA est un Établissement Régional d'Enseignement Adapté.

Un CFA est un Centre de Formation d'Apprentis.

Partie est du territoire :

- Ad'AP approuvé par arrêté préfectoral du **5 février 2016**.
- **64 millions d'euros** sont donnés pour **88 lycées**.

A ce jour, 21 lycées sur 100 de la région sont conformes ou en cours de finition de travaux.

Les Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI)

Un plan pluriannuel d'investissement (PPI) est un outil de programmation des investissements envisagés pour les 5 ans à venir.

Il y a eu environ **3,5 milliards d'euros** consacrés sur l'ensemble du territoire depuis 10 ans pour les travaux :

- de maintenance,
- de réorganisation,
- et de construction de lycées neufs.

20 nouveaux lycées ont été créés.

Les transports régionaux

Le Schéma Directeur d'Accessibilité et les Agendas d'Accessibilité Programmée (SDA/Ad'AP) des services de transports régionaux uniques d'Occitanie ont été votés pendant l'assemblée du 28 novembre 2016 après une discussion entre les associations.

Les transports ferroviaires régionaux

- **31 gares et arrêts prioritaires** ont été rendus accessibles.
- **6 gares et arrêts** ont été impossibles à rendre accessibles.
- Un service a donc été mis en place pour compenser ce manque.
- Le budget de la mise en accessibilité des transports ferroviaires régionaux est estimé à **75 644 000 euros**.
- La région a participé financièrement à **77 pour 100** de ces travaux.

Cela représente un montant de 58,37 millions d'euros.

Les transports routiers régionaux

Il y a 291 points d'arrêts prioritaires accessibles.

La Région a en charge **100 points d'arrêt**.

Sur ces 100 points d'arrêt :

- 14 points d'arrêts sont impossibles à rendre accessibles,
- 86 points d'arrêts sont concernés par la mise en accessibilité.

L'engagement financier de la Région est estimé à **2,7 millions d'euros**.

Pour 2018, **13 millions d'euros** sont consacrés à la mise en place de ces 2 Ad'Ap.

Mise en place des mesures de remplacement des transports ferroviaires et routiers :

- en **janvier 2019** au plus tard, pour les transports ferroviaires,
- et entre **mars et juin 2020**, pour les transports routiers.

Sites internet et numéros de téléphone utiles

Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) :

www.gouvernement.fr/...consultatif-des-personnes-handicapees-cncph

Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Personnes handicapées :

www.handicap.gouv.fr

Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) :

www.cnsa.fr

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) :

Retrouver toutes les adresses des MDPH sur le site www.cnsa.fr

Région Occitanie - Direction de l'emploi et de la formation :

<https://www.meformerenregion.fr/>

**Direction régionale des entreprises de la concurrence,
de la consommation du travail et de l'emploi
(Direccte) d'Occitanie :**

www.occitanie.direccte.gouv.fr/

CAP Emploi :

<https://www.meformerenregion.fr/etre-accompagne-dans-sa-demarche/cap-emploi/>

AGEFIPH :

<https://www.agefiph.fr/www-agefiph/A-propos-de-l-Agefiph/L-Agefiph-dans-votre-region/Occitanie>

Transport mobilité :

<https://www.accessibilite.sncf.com>

Le journal de la Région :

<https://www.laregion.fr/-Le-journal-de-ma-region>

Maison de la Région, liste des Maisons :

www.laregion.fr/Les-Maisons-de-Region

Défenseur des droits :

www.defenseurdesdroits.fr

Le 114 :

Numéro d'urgence au service des personnes qui ont des difficultés à parler ou à entendre, comme les personnes malentendantes, les personnes aphasiques et dysphasiques...

Le 31 17 :

Numéro appel d'urgence dans les gares et les transports.

Le 112 :

Numéro d'appel unique européen pour accéder aux services d'urgence. Il fonctionne dans tous les pays de l'Union européenne.

Pour lire la totalité du Premier Plan d'actions transversal pour la période de 2018 à 2021 pour la prise en compte des handicaps, vous pouvez aller sur le site internet de la Région :

www.laregion.fr



Facile à lire et à comprendre

Document rédigé en « Facile à lire et à comprendre »
par l'atelier FALC des Papillons blancs de Dunkerque.

Plus d'informations sur la méthode FALC :
www.inclusion-europe.org

HÔTEL DE RÉGION

Toulouse

22, bd du Maréchal Juin
31406 Toulouse cedex 9
05 61 33 50 50

Montpellier

201, av. de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 2
04 67 22 80 00

 @occitanie | laregion.fr



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée